Principaux frais du contrat *

Date de mise à jour : Avril 2025

Titres@vie

Contexte

Cette annexe a pour objet de présenter les principaux frais du contrat. Pour une vision plus complète des dispositions du produit et de l'ensemble des frais appliqués, il est nécessaire de se référer à l'encadré des Dispositions Générales.

Montant minimal de versement initial	1 000,00 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds en Euros	0,60%
Support unités de compte	0,60%
Frais de gestion des unités de compte	
Gestion libre	
Fonds actions (moyenne)**	1,91%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,77%
Fonds obligations (moyenne)	1,15%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,48%
Fonds immobilier*** (moyenne)**	1,85%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,77%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,71%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,75%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	néant
Frais proportionnels	+ 0,58% supplémentaire maximum sous option d'allocation ou avenant de réorientation d'épargne

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	0,00%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	Gratuit
Frais d'arbitrage libre	
Proportionnels ou forfaitaires	0,00%
Nombre d'arbitrages gratuits par an	sans objet
Frais de transfert sortant vers un autre produit	non applicable
Frais sur les versements de rente	3% des arrérages de rente
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

**= Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.*

*** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.*

****= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.*

*****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.*